

Contribution à l'étude critique de la notion de contrat

« Près de soixante ans après sa soutenance, pourquoi faut-il lire la thèse de Georges Rouhette ? »

L'incipit de la préface au présent ouvrage, rédigée par les Professeurs Genicon et Laithier, a le mérite d'aborder d'emblée la question que tout lecteur, juriste ou non, est en droit de se poser. La lecture d'une thèse intitulée *Contribution à l'étude critique de la notion de contrat*, soutenue certes devant un jury composé de noms aussi prestigieux que René Rodière, Pierre Raynaud et Jean Carbonnier mais en 1965, a-t-elle encore un intérêt alors que la matière a été réformée en profondeur en 2016 ?

La présente publication est en soi une réponse à cette question. À l'évidence, la lecture de cette thèse, souvent citée mais rarement lue puisque difficilement accessible jusqu'à ce jour, s'impose à toute personne s'intéressant au phénomène du contrat. Car le débat suscité par le point de vue adopté par Georges Rouhette, à savoir que le contrat ne serait pas l'expression de la volonté, est loin d'être épuisé.

D'un style littéraire remarquable, suivant une démonstration dont la puissance n'a d'égales que la logique et la rigueur implacable du raisonnement, s'appuyant sur des ressources bibliographiques riches et variées, la thèse de Georges Rouhette reste encore aujourd'hui une source inépuisable d'inspiration et de réflexion. Et ce pour tous les juristes civilistes voire au-delà. Car, pour reprendre l'excipit de la préface, « *C'est la marque des grands, Georges Rouhette parle à chacun* ».

Voilà pourquoi il faut la lire.



**Centre
Michel de l'Hospital**

Avec le soutien financier
du cabinet Signature Litigation

SIGNATURE

Diffusion Lextenso/LGDJ

Prix : 40 €



Mélanges
et hommages



**Centre
Michel de l'Hospital**

Collection des Mélanges et hommages
Les grands auteurs de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand

**Contribution à l'étude critique
de la notion de contrat**

Georges ROUHETTE

Contribution à l'étude critique de la notion de contrat

Georges ROUHETTE

Avant-propos : Thomas Rouhette et Jean-François Riffard

Préface : Thomas Genicon et Yves-Marie Laithier



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

Diffusion Lextenso/LGDJ